



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 19 mars 2025

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 mars 2025, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Sylvie Lemonde	conseillère	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Gaétan Lafond	conseiller	Waterville (V)

**Aucune absence.**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 APPROBATIONS
    - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025
  - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
    - 4.2.1 Fonds région et ruralité (FRR), Soutien au rayonnement des régions, Volet 1 – Aide financière dans le cadre du projet «Mutualisation des efforts en habitation» (MRC de Coaticook et MRC des Sources)
    - 4.2.2 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
      - 4.2.2.1 Mise en œuvre du PRMHH – Mesures 2.1 du Plan national de l’eau – Aide financière
      - 4.2.2.2 Entente de subvention – Autorisation à signature
    - 4.2.3 Conseil régional de l’Environnement de l’Estrie – Projet estrien de locomotion en dehors des centres urbains (Résolution CM2024-03-099)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 4.2.4 Travaux de cours d'eau – Portion du Ruisseau Buck traversant le lot 6 633 545, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité d'East-Hereford

**5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**

- 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
  - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 12 mars 2025
  - 5.1.2 Journée lavande – Sensibilisation et espoir pour l'épilepsie
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
  - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
  - 5.2.2 Rapport annuel de la MRC
  - 5.2.3 Amélioration de l'habitat – Bilans
    - 5.2.3.1 Programme RénoRégion (PRR)
    - 5.2.3.2 Programme d'adaptation à domicile (PAD)
  - 5.2.4 Reddition de compte – Fonds Régions et ruralité (FRR)
- 5.3 ADMINISTRATION
  - 5.3.1 Souper des fêtes – Édition 2025

**6.0 TRÉSORERIE**

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
  - 6.1.1 Comptes payés
  - 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
  - 6.2.1 Rapport au 28 février 2025
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

**7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
  - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) du 11 mars 2025
  - 7.1.2 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA
  - 7.1.3 Projet mémoire du risque – Événement régional
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
  - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 11 mars 2025
  - 7.2.2 Écocentres régionaux
    - 7.2.2.1 Octroi de contrats
      - 7.2.2.1.1 Résidus domestiques dangereux
      - 7.2.2.1.2 Conteneurs
    - 7.2.2.2 Gestion
    - 7.2.2.3 Addenda à l'entente avec l'organisme à but non-lucratif national l'ARPE/Recycler mes électroniques
    - 7.2.2.4 Traitement des CDR – Entente avec Valoris



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
  
  - 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**
    - 8.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional du développement des communautés (CDC) du 12 mars 2025
    - 8.2 Fonds vitalité des milieux de vie (FVMV)
      - 8.2.1 Salon du bénévolat
      - 8.2.2 Sous les pavés
    - 8.3 Appui à la MRC des Maskoutains – Intégration des enfants à besoins particuliers – Camps de jour - Enjeux
  
  - 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
    - 9.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de développement économique (CDÉ) du 4 mars 2025
    - 9.2 Appui à la MRC de Mékinac – Fonds régions et ruralité (FRR) : Volet commerces de proximité
    - 9.3 Accord de regroupement pour le dépôt du projet sur le transfert agricole dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026
  
  - 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
    - 10.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de sécurité publique – Volet services policiers du 26 février 2025
  
  - 11.0 GREFFE**
    - 11.1 GESTION CONTRACTUELLE
      - 11.1.1 Entente intermunicipale – Partage ressource – Sécurité civile
      - 11.1.2 Mandat de services professionnels – Accompagnement juridique - Honoraires
    - 11.2 CORRESPONDANCE
      - 11.2.1 Extrait du «registre de correspondance»
    - 11.3 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
  
  - 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
    - 12.1 PRÉFET
    - 12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER
  
  - 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
    - 13.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON
  
  - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
  
  - 15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS**
  
  - 16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**
  
  - 17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**
-



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

### **1.0 OUVERTURE**

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19h33 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Messieurs Johnny Pizar et Simon Madore participent tous deux à distance et à l'aide d'un moyen technologique à la séance ordinaire du Conseil de la MRC, conformément à l'article 164.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et ce, en raison d'un motif lié à leur santé. Monsieur Benoît Lavoie est absent lors de l'ouverture.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

### **2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2025-03-056

### **3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>46/47</b>	<b>98,4 %</b>		

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 APPROBATIONS**

CM2025-03-057

**4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 FÉVRIER 2025**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>46/47</b>	<b>98,4 %</b>		

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**

**4.2.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS, VOLET 1 – AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET «MUTUALISATION DES EFFORTS EN HABITATION» (MRC DE COATICOOK ET MRC DES SOURCES)**

Information est donnée à l'effet que le comité régional de sélection de l'Estrie a choisi et priorisé le projet «Mutualisation des efforts en habitation» de la MRC des Sources et de la MRC de Coaticook. Ainsi il est admissible à une aide financière maximale de 244 000 \$ *via* le volet 1 – soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité. Une convention à cet effet devra être signée sous peu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**4.2.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

**4.2.2.1 MISE EN ŒUVRE DU PRMHH – MESURES 2.1 DU PLAN NATIONAL DE L'EAU – AIDE FINANCIÈRE**

Information est donnée à l'effet que la MRC de Coaticook est éligible à une aide financière d'un montant maximal de 289 550 \$ pour la mise en œuvre de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) *via* la mesure 2.1 «Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques» du Plan national de l'eau : une richesse collective à



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

préservé de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, adopté le 12 juin 2024.

CM2025-03-058

**4.2.2.2 ENTENTE DE SUBVENTION – AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** que le Plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après PRMHH) est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant ;

**ATTENDU** que la réalisation d'un PRMHH est une obligation légale en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, chapitre C-6.2) ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC a adopté aux termes de la résolution CM2024-02-61 son Plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après PRMHH) ;

**ATTENDU** que celui-ci fut transmis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a approuvé le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tel qu'adopté par ce Conseil aux termes de la résolution CM2024-02-61 et puisqu'il satisfait aux exigences de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, chapitre C-6.2), celui-ci est en vigueur depuis le 19 mars 2024 ;

**ATTENDU** que la MRC a maintenant la responsabilité de réaliser et mettre en œuvre son PRMHH ;

**ATTENDU** que la mise en œuvre du PRMHH comprend un plan d'action et des mesures de suivi pour assurer la conservation des milieux humides ;

**ATTENDU** que la MRC est éligible à une subvention d'un montant maximal de 289 550 \$ dans le cadre de la mesure 2.1 «Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques» du Plan national de l'eau une richesse collective à préserver de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, adopté le 12 juin 2024 ;

**ATTENDU** que les modalités de versement de l'aide financière seront définies de façon détaillée dans une entente à cet effet avec le ministère ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter de signer une entente avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de procéder à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Coaticook encadrant les obligations de la MRC ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'autoriser la signature de ladite entente, par le préfet de la MRC ainsi que tous documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	46/47	98,4 %		

**ADOPTION**

**4.2.3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE – PROJET ESTRIEN DE LOCOMOTION EN DEHORS DES CENTRES URBAINS (RÉSOLUTION CM2024-03-099)**

Information est donnée à l'effet qu'aux termes de la résolution CM2024-03-099, la MRC de Coaticook a appuyé les démarches du Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie et signifié l'intérêt de la MRC à faciliter le déploiement de projets locaux d'autopartage et de vélopartage sur le territoire dans le cadre du projet estrien LocoMotion. La demande d'aide financière déposée au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) du ministère des Transports et de la Mobilité durable a été acceptée. Ainsi le projet est admissible à une aide maximale d'1M\$ sur 3 ans pour développer 8 nouvelles communautés LocoMotion dans les MRC du Granit, des Sources, de Memphrémagog et de Coaticook.

CM2025-03-059

**4.2.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU – PORTION DU RUISSEAU BUCK TRAVERSANT LE LOT 6 633 545, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ D'EAST-HEREFORD**

**ATTENDU** que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 2394 62 7922 à East Hereford ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que cette portion du ruisseau Buck fait partie d'un cours d'eau réglementé, notamment en vertu du règlement n° 5-050 (2025) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges aux abords de la Rivière Coaticook, au coût total toutes taxes incluses de 10 405,41 \$ pour la propriété immatriculée 2394 62 7922 à East Hereford ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 9 501,52 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département « Général », dans la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu — Cours d'eau, Surveillance — Travaux de cours d'eau* », poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de ladite facture et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la Municipalité d'East Hereford, ainsi que des frais de gestion de 5 % applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département « Général », dans la catégorie de fonctions « *Municipalités-surveillance de cours d'eau* », poste budgétaire 01 23 146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	46/47	98,4 %		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS**

**5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC**

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 12 mars 2025

CM2025-03-060

**5.1.2 JOURNÉE LAVANDE – SENSIBILISATION ET ESPOIR POUR L'ÉPILEPSIE**

**ATTENDU** que l'Association Épilepsie-Estrie Inc. sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin que le mois de mars soit déclaré mois de l'épilepsie et spécifiquement la journée du 26 mars comme « Journée lavande » ;

**ATTENDU** que l'épilepsie, une maladie neurologique qui est trop peu connue et pourtant, elle touche une personne sur cent au pays ;

**ATTENDU** qu'en Estrie, il y a plus de 3 000 personnes qui vivent avec l'épilepsie ;

**ATTENDU** que celles-ci vivent souvent de l'exclusion sociale, la perte du permis de conduire, de la discrimination et bien d'autres difficultés ;

**ATTENDU** que depuis 2012, le 26 mars est désigné comme « Journée lavande », au Canada ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une journée pour soutenir les personnes vivant avec cette maladie ;

**ATTENDU** que l'Association Épilepsie-Estrie Inc. demande aux municipalités d'illuminer en violet un immeuble, un parc, l'hôtel de ville ou mettre une touche de violet dans la région le 26 mars prochain, pour dire aux personnes vivant avec l'épilepsie qu'elles ne sont pas seules ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 12 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale François Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'appuyer l'Association Épilepsie-Estrie Inc. dans ses démarches afin que le mois de mars soit déclaré mois de l'épilepsie et spécifiquement la journée du 26 mars comme « Journée lavande » ;
- ▶ d'illuminer en violet le centre administratif de la MRC en violet, le 26 mars prochain, pour dire aux personnes vivant avec l'épilepsie qu'elles ne sont pas seules ;
- ▶ d'inviter les municipalités locales à faire de même ;
- ▶ de transmettre également copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	46/47	98,4 %		

**ADOPTION**

**5.2 ÉQUIPE DE LA MRC**

**5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)**

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

CM2025-03-061

**5.2.2 RAPPORT ANNUEL DE LA MRC**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la 6<sup>e</sup> édition du rapport annuel de la MRC de Coaticook, suite à la présentation de l'agente de communication marketing et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un bilan des actions réalisées en 2024 et d'un outil de diffusion des valeurs et objectifs de la MRC comme organisation ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le rapport présente également le bilan du Fonds Régions et Ruralité (FRR) au cours de la dernière année ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lyssa Paquette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le rapport annuel de la MRC de Coaticook pour l'année 2024, tel que présenté ;
- ▶ d'en faire parvenir une copie à l'ensemble des municipalités locales et aux partenaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>46/47</b>	<b>98,4 %</b>		

**ADOPTION**

**5.2.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – BILANS**

**5.2.3.1 PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)**

La greffière présente un bilan du programme RénoRégion (PRR) de l'amélioration de l'habitat financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) depuis 2015. L'objectif de ce programme est d'aider financièrement les propriétaires à revenu faible ou modeste, en milieu rural à effectuer les réparations essentielles et admissibles à leur résidence principale, non reliée à un réseau d'aqueduc. Au cours des 10 dernières années, une aide financière de 768 996 \$ a été versée pour 71 dossiers acceptés.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.2.3.2 PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)**

La greffière présente un bilan du programme d'adaptation de domicile (PAD) de l'amélioration de l'habitat financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) depuis 2015. L'objectif de ce programme est d'aider financièrement les propriétaires à effectuer des travaux nécessaires et adaptés aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite dans leur domicile, et ce, afin de leur permettre d'accéder aux pièces essentielles de leur domicile et de réaliser leurs activités de la vie quotidienne de façon sécuritaire. Au cours des 10 dernières années, une aide financière de 1 349 908 \$ a été versée pour 92 dossiers acceptés. Ce programme est suspendu depuis l'automne dernier.

Monsieur Benoît Lavoie se joint aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 19h56.

CM2025-03-062

**5.2.4 REDDITION DE COMPTE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

**ATTENDU** que le gouvernement a sanctionné en décembre 2019 le projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, créant le Fonds régions et ruralité (FRR) qui est en continuité avec le *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)* afin de soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités 2024 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que ce rapport permet de constater que pour chacune des priorités d'intervention établies par le conseil de la MRC, plusieurs actions ont été réalisées, sont en voie de l'être ou se poursuivront de façon continue ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter, le rapport annuel d'activités 2024 de la MRC de Coaticook et notamment son annexe comme le rapport annuel d'activité prescrit à l'article 40 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 ;
- ▶ d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

**5.3 ADMINISTRATION**

CM2025-03-063

**5.3.1 SOUPER DES FÊTES – ÉDITION 2025**

**ATTENDU** que le 2 novembre 2025 se tiendront les élections générales municipales ;

**ATTENDU** le départ déjà annoncé de la vie politique de quelques élus ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux

**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de tenir la soirée des fêtes de la MRC, le samedi 29 novembre 2025 et de vérifier la disponibilité de la Salle L'Épervier ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement, y compris les cadeaux pour les élus qui se retireront de la vie politique municipale ;
- ▶ d'engager le crédit pour l'animation, les centres de table, le traiteur, le vin et les cadeaux, etc. dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Administration générale – autres dépenses, Souper des fêtes», poste budgétaire 02 19401 999, selon les revenus de l'événement ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**6.0 TRÉSORERIE**

**6.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**6.1.1 COMPTES PAYÉS**

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 712 539,26 \$ payés au 19 mars 2025, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2025-03-064

**6.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 81 638,03 \$ comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 81 638,03 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

**6.2.1 RAPPORT DU 28 FÉVRIER 2025**

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2025, pour le mois de février, comme ici au long reproduit.

**6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Rien à signaler.

**7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.1.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 11 MARS 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 11 mars 2025

CM2025-03-065

**7.1.2 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENIELLES – ARTICLE 59 LPTAA**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**ATTENDU** qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

**ATTENDU** qu'il y a eu une (1) seule nouvelle construction en 2024 en lien avec la demande à portée collective, à Dixville et ce, en grande superficie ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 11 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau cumulatif de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-03-066

**7.1.3 PROJET MÉMOIRE DU RISQUE – ÉVÉNEMENT RÉGIONAL**

**ATTENDU** que dans le cadre du projet de mission en France « Aléa'illeurs pour s'inspirer » en 2022, certains élus ont été sensibilisés à l'importance d'entretenir la mémoire du risque d'inondations par diverses actions ;

**ATTENDU** que l'objectif d'une telle démarche est d'informer, conscientiser et mobiliser les citoyens sur les risques d'inondation, notamment aux abords de la rivière Coaticook ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC aux termes de la résolution CM2022-09-199 a donc adopté un plan d'action qui traduit les apprentissages et les constats réalisés suite au projet « Aléa'illeurs pour s'inspirer » en pistes d'actions pour le territoire de la MRC et en recommandations pour le gouvernement du Québec ;

**ATTENDU** qu'un projet en 2 volets en partenariat avec la Ville de Coaticook et la Municipalité de Compton a également été élaboré et un mandat de services professionnels fut accordé à ArtExpert aux termes de la résolution CM2024-09-229 pour un soutien à la planification des actions à réaliser visant à « Entretenir la mémoire du risque d'inondation » incluant un événement mobilisateur et l'installation de repères de crues artistiques ;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels de Madame Emma-Lou Gladu-Rajotte pour coordonner la mise en œuvre de l'événement du 8 juin prochain ;

**ATTENDU** que la dépense liée à ces services serait admissible au niveau de l'entente de développement culturel 2025-2027 ;

**ATTENDU** que les municipalités locales lui ont également confié un mandat de services professionnels de coordination dans le cadre de la mise en œuvre de repères de crues ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 11 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'accepter le plan de travail pour l'événement du 8 juin, tel que présenté
- ▶ de confier un mandat de coordination de la mise en œuvre de l'événement à Madame Emma-Lou Gladu-Rajotte sur la base de sa proposition de services professionnels, et ce au coût de 11 200 \$ ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 11 200 \$ dans la Partie I, département « Développement des communautés », la catégorie de fonctions « *Loisirs et culture – Activités culturelles, Services professionnels* », poste budgétaire 02 70290 447, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures, selon les modalités de l'offre de services.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

**ADOPTION**

**7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT**

**7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 11 MARS 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook du 11 mars 2025.

**7.2.2 ÉCOCENTRE RÉGIONAUX**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.2.2.1 OCTROI DE CONTRATS**

CM2025-03-067

**7.2.2.1.1 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

**ATTENDU** que certains contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre permanent à Coaticook ;

**ATTENDU** la présentation de la directrice de l'aménagement à cet effet ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 11 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que les montants soumis ont été calculés selon des scénarios de quantités et de types de produits à partir des bilans des dernières années sur le territoire ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci *comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$* ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 27 novembre 2024, le règlement n° 4-021.2 (2024) — « Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin d'ajouter des mesures favorisant pour certains biens et services, des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs ayant un établissement au Québec, et ce pour certains types de contrats et ajouter des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants dans certaines situations ;

**ATTENDU** que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** que 2 offres ont été analysées pour la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une dépense pour un contrat qui peut être adjudgé de gré à gré (inférieure au seuil fixé par le gouvernement à 133 800 \$) en vertu de la réglementation en vigueur ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Lavoie  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaétan Lafond

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter la plus basse offre conforme, soit celle déposée par F.E.C Technologie (NEQ : 1162973284) pour la gestion des résidus domestiques dangereux dans les 2 écocentres, au coût estimé de 44 975 \$ pour 2025 et 45 905 \$ pour 2026, pour un total de 90 879 \$ avant toutes taxes, sur la base de la proposition soumise ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net total de 95 411,59 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre - Élimination* », poste budgétaire 02 45100 446 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

**ADOPTION**

CM2025-03-068

**7.2.2.1.2 CONTENEURS**

**ATTENDU** que certains contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre permanent à Coaticook ;

**ATTENDU** la présentation de la directrice de l'aménagement à cet effet ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 11 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que les montants soumis ont été calculés selon des scénarios de quantités et de types de produits à partir des bilans des dernières années sur le territoire ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci *comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$* ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 27 novembre 2024, le règlement n° 4-021.2 (2024) — « Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin d'ajouter des mesures favorisant pour certains biens et services, des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs ayant un établissement au Québec et ce pour certains types de contrats et ajouter des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants dans certaines situations ;

**ATTENDU** que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** que 3 offres ont été analysées pour la fourniture et la gestion des conteneurs requis aux écocentres pour diverses matières ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une dépense pour un contrat qui peut être adjudgé de gré à gré (inférieure au seuil fixé par le gouvernement à 133 800 \$) en vertu de la réglementation en vigueur ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter la plus basse offre conforme, soit :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- celle déposée par Conteneur BIG Inc. (NEQ : 1176382654) pour la fourniture et la gestion des conteneurs pour les résidus verts et les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans les 2 écocentres ainsi que les conteneurs à déchets pour l'écocentre situé à Waterville, au coût estimé de 31 750 \$ pour 2025 et en option 32 100 \$ pour 2026, pour un total de 63 850 \$ avant toutes taxes, sur la base de la proposition soumise ;
  - celle déposée par Services Environnementaux GFL (NEQ : 1175311910) pour la fourniture, la gestion des conteneurs et le traitement du bois dans les 2 écocentres ainsi que les conteneurs à déchets pour l'écocentre situé à Coaticook, au coût estimé de 51 410 \$ pour 2025 et en option 53 410 \$ pour 2026, pour un total de 104 820 \$ avant toutes taxes, sur la base de la proposition soumise ;
  - celle déposée par P.A.U.L. Jacques & Fils (NEQ : 1178961356) pour la fourniture, le transport et le traitement du métal et des pneus avec jantes dans les 2 écocentres, au coût estimé de 2 700 \$ pour 2025 et en option 2 730 \$ pour 2026, pour un total de 5 430 \$ avant toutes taxes, sur la base de la proposition soumise et avec des revenus anticipés pour le traitement des métaux ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net pour l'exercice 2025 de :
- un montant de 33 333,53 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre - Élimination* », poste budgétaire 02 45100 446 pour la fourniture et la gestion des conteneurs pour les résidus verts et les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans les 2 écocentres ainsi que les conteneurs à déchets pour l'écocentre situé à Waterville ;
  - un montant de 53 974,08 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre - Élimination* », poste budgétaire 02 45100 446 pour la fourniture, la gestion des conteneurs et le traitement du bois dans les 2 écocentres ainsi que les conteneurs à déchets pour l'écocentre situé à Coaticook ;
  - un montant de 2 834,67 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre - Élimination* », poste budgétaire 02 45100 446 pour la fourniture, le transport et le traitement du métal et des pneus avec jantes dans les 2 écocentres ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet ;
- ▶ d'évaluer à la fin de l'automne l'opportunité de renouveler ou non, chacun de ces contrats, aux conditions ci-avant énumérées pour l'année 2026 et de prévoir s'il y a lieu les crédits budgétaires requis à cet effet.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-03-069

**7.2.2.2 GESTION**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a confié la gestion des écocentres à la Ressourcerie des Frontières depuis leur ouverture, suite à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en application de l'article 938.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

**ATTENDU** que l'objectif poursuivi avec cette entente était de maximiser la filière de réemploi et de soutenir un organisme du milieu ;

**ATTENDU** que pour l'année 2024, la négociation avec la Ressourcerie fut ardue et la gestion s'est avérée difficile en raison notamment d'un fort roulement du personnel ;

**ATTENDU** que les pourparlers pour l'année 2025 ne sont encore qu'embryonnaires, malgré plusieurs relances par la MRC ;

**ATTENDU** qu'une proposition d'entente leur a été acheminée, mais la prochaine réunion de leur conseil d'administration n'est que le 28 mars prochain ;

**ATTENDU** que le temps presse, puisque l'ouverture des écocentres est prévue pour le 16 avril 2025 et que beaucoup d'incertitudes subsistent ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 11 mars 2025 comme si au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** la présentation de la direction générale à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de reprendre la gestion des écocentres à l'interne pour au moins une (1) année et jusqu'à la recommandation de l'étude sur la gestion des écocentres et des matières réutilisables ;
- ▶ d'autoriser les transferts budgétaires et les écritures comptables requis afin de donner plein effet à la présente résolution et à la gestion interne des écocentres ;
- ▶ d'accepter les matières réutilisables et les électroniques à l'écocentre à Coaticook, comme on le fait à l'écocentre situé à Waterville et réacheminer les matières de bonne qualité à la Ressourcerie ;
- ▶ de confier le mandat à la coordonnatrice matières résiduelles de négocier une entente avec la Ressourcerie pour la collecte et le traitement du matériel réutilisable déjà présélectionné, au meilleur coût possible.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2025-03-070

**7.2.2.3 ADDENDA À L'ENTENTE AVEC L'ORGANISME À BUT NON-LUCRATIF NATIONAL L'ARPE/RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a une entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

(organisme à but lucratif national également connu comme l'ARPE/Recycler mes électroniques) et ce, depuis 2023 ;

**ATTENDU** que l'écocentre de Waterville est devenu un point de dépôt officiel des « Serpuariens » ;

**ATTENDU** qu'il est opportun que l'écocentre à Coaticook devienne également un point de dépôt officiel ;

**ATTENDU** que l'entente devra être modifiée par *addenda* ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de contacter l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec afin de modifier l'entente de partenariat afin d'ajouter le site de l'écocentre de Coaticook comme point de dépôt officiel des Serpuariens ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer l'*addenda* à cet effet au nom de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

**ADOPTION**

CM2025-03-071

**7.2.2.4 TRAITEMENT DES CRD — ENTENTE AVEC VALORIS**

**ATTENDU** qu'au cours des dernières années, le transport et le traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) recueillis lors des écocentres, étaient donnés à contrat dans une formule clé en main, c'est-



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

à-dire que le transporteur devait acheminer les résidus au centre de tri de CRD de son choix et en assumer les frais de traitement ;

**ATTENDU** que les entreprises de la région, tant Matrec que Conteneur Big Inc. acheminaient les résidus de CRD pour traitement chez Valoris à Bury ;

**ATTENDU** que celles-ci facturaient des frais de gestion à cet effet dans leur prix pour une formule clé en main ;

**ATTENDU** que des approches ont été faites directement auprès de Valoris au cours des dernières semaines ;

**ATTENDU** que la proposition de Valoris pour le traitement est de 65 \$/tonne ;

**ATTENDU** que le tonnage annuel de la MRC est de près de 180 tonnes ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter l'offre de Valoris, telle que décrite à la présente résolution et de leur confier le mandat pour le traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) recueillis aux écocentres de la MRC ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer l'addenda à cet effet au nom de la MRC ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 11 700 \$ avant toutes taxes ou 12 283,54 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu — Matières résiduelles, Écocentre - Élimination* », poste budgétaire 02 45100 446 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

**7.3 DOSSIER AGRICOLE ET PDZA**

Rien à signaler.

**8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 12 MARS 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 12 mars 2025 et la présidente Monsieur Gaétan Lafond en fait un bref résumé.

**8.2 FOND VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE (FVMV)**

CM2025-03-072

**8.2.1 SALON DU BÉNÉVOLAT**

**ATTENDU** que le projet « Salon du bénévolat » du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook était éligible à une aide financière de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook (FVMV) totale de 7 008\$ (2 336\$/an pour 3 ans) aux termes de la résolution CM2023-04-112 ;

**ATTENDU** que la 1<sup>re</sup> édition n'a pas eu le succès escompté, que plusieurs changements sont survenus au sein de l'organisme et que les autres éditions prévues de l'événement sont maintenant incertaines ;

**ATTENDU** que les aides financières provenant du FVMV doivent être engagées avant le 31 mars 2025 ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que le protocole prévoit que « la MRC annulera tout versement de l'aide financière déjà consentie et pourra entreprendre, le cas échéant, tous les recours jugés nécessaires et utiles pour le remboursement des sommes antérieurement versées pour la réalisation du projet » en cas de non-réalisation du projet ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les 2 premiers versements ont été effectués par la MRC dans le cadre de ce projet ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lyssa Paquette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter que le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook conserve la somme de 2 336 \$ pour la tenue de la 1<sup>re</sup> année du Salon du bénévolat ;
- ▶ de ne pas verser le dernier versement et de requérir le remboursement de la somme de 2 336 \$ (versement 2) par le CAB dans les meilleurs délais, pour un montant total de 4 672 \$ récupéré ;
- ▶ d'affecter les sommes ainsi récupérées à des projets à l'interne ;
- ▶ d'autoriser les transferts budgétaires et les écritures comptables requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**CM2025-03-073**

**8.2.2 SOUS LES PAVÉS**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2023-22-270, le Conseil de la MRC a accepté le projet de verdissement de cours d'école en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) et lui a accordé une aide financière pouvant aller jusqu'à 30 000 \$ de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie (FVMV), volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook, soit 10 000 \$ par école ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les écoles primaires présélectionnées sont : Sainte-Edwidge de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Sancta Maria de Dixville et Monseigneur-Durand de Coaticook ;

**ATTENDU** que le projet de Sainte-Edwidge-de-Clifton est réalisé et que le projet de Monseigneur-Durand de Coaticook sera réalisé bientôt ;

**ATTENDU** qu'en raison de la conjoncture économique, le 3<sup>e</sup> projet ne sera pas réalisé ;

**ATTENDU** que les aides financières provenant du FVMV doivent être engagées avant le 31 mars 2025 ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que le protocole prévoit que « la MRC annulera tout versement de l'aide financière déjà consentie et pourra entreprendre, le cas échéant, tous les recours jugés nécessaires et utiles pour le remboursement des sommes antérieurement versées pour la réalisation du projet » en cas de non-réalisation du projet ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lyssa Paquette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) conserve la somme de 20 000 \$ pour la réalisation du projet « Sous les pavés » sur 2 sites ;
- ▶ de ne pas verser le 3<sup>e</sup> versement de 10 000 \$ ;
- ▶ d'affecter les sommes ainsi récupérées à des projets à l'interne ;
- ▶ d'autoriser les transferts budgétaires et les écritures comptables requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-03-074

**8.3 APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS — INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS – CAMPS DE JOUR - ENJEUX**

**ATTENDU** que la MRC des Maskoutains sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci priorise la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour et ce, afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles ;

**ATTENDU** que les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**ATTENDU** que l'organisation des camps de jour n'est pas une obligation municipale, mais que malgré cela la majorité des municipalités offrent ce service à leurs familles ;

**ATTENDU** que les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants à besoins particuliers ;

**ATTENDU** également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers, physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**ATTENDU** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants qui fréquentent les camps de jour et maintenir un service à un coût raisonnable pour les familles ;

**ATTENDU** que plusieurs partenaires, élus, intervenants et parents sont sensibilisés sur les réalités d'un camp de jour et les difficultés d'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour, beaucoup de travail demeure afin que les jeunes et accompagnateurs vivent des réussites en camp de jour ;

**ATTENDU** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales ;

**ATTENDU** que sans la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles, certains camps sont en péril ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci priorise la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour, et ce, afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles ;
- ▶ de demander la bonification de l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) — Volet accompagnement ;
- ▶ de demander aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, de mettre sur pied un comité avec les partenaires suivants : l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et autres afin d'assurer une intégration réussie dans les camps de jour du Québec ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 4 MARS 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 4 mars 2025.

CM2025-03-075

**9.2 APPUI À LA MRC DE MÉKINAC — FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) : VOLET COMMERCE DE PROXIMITÉ**

**ATTENDU** que la MRC de Mékinac sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales afin de permettre au monde municipal d'utiliser le Fonds régions et ruralité — Volet 2 et 4 afin de contribuer au financement de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet Commerces de proximité, et ce, sans restriction quant au pourcentage de financement provenant de ces fonds ;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a annoncé un nouveau volet au Fonds régions et ruralité, soit le volet Commerces de proximité ;

**ATTENDU** que ce volet vise à garantir l'accès à des commerces de proximité pour soutenir la vitalité des communautés et des territoires ;

**ATTENDU** que parmi les dépenses admissibles on y retrouve le renflouement du fonds de roulement lorsque celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un redressement de l'entreprise et que le demandeur est accompagné par le service de développement de la MRC ;

**ATTENDU** que la contribution minimale du demandeur et des partenaires doit être de 20 % pour une entreprise à but lucratif et 15 %, dont 5 % en argent pour les entreprises d'économie sociale ;

**ATTENDU** que lors d'un redressement d'entreprise, les promoteurs ont très rarement les liquidités nécessaires pour répondre à la contribution minimale ;

**ATTENDU** que l'aide financière accordée par commerce ne peut excéder 150 000 \$ pour toute la durée du programme ;

**ATTENDU** que le taux de subvention maximal peut atteindre 75 % selon le type d'entreprise, et que le cumul des aides gouvernementales peut aller jusqu'à 80 % ;

**ATTENDU** que certains projets d'envergure, tels que le remplacement de réservoirs d'essence, peuvent être indispensables pour assurer la pérennité d'un commerce de proximité ;

**ATTENDU** que le coût de remplacement d'un tel équipement dépasse généralement 300 000 \$, et que le soutien financier maximal actuel, fixé à 50 % du coût total, est bien en deçà du plafond de 80 % permis ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les critères du Fonds régions et ruralité - Volet Commerces de proximité interdisent à une MRC ou une Ville d'utiliser les fonds des Volets 2 ou 4 pour financer un projet admissible dans ce cadre ;

**ATTENDU** que les municipalités locales et régionales, en tant que gouvernements de proximité, possèdent une connaissance approfondie de leur territoire et devraient avoir l'autonomie de décider de l'utilisation des Fonds régions et ruralité — Volets 2 et 4 pour prioriser les projets qu'elles jugent essentiels ;

**ATTENDU** que permettre l'utilisation des Volets 2 et 4 pour financer un projet dans le cadre du Volet Commerces de proximité, sans critère limitatif sur le pourcentage de financement, serait crucial pour soutenir les projets stratégiques ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC de Mékinac dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales afin que celle-ci permette aux municipalités locales et régionales d'utiliser le Fonds régions et ruralité — Volet 2 et 4 afin de contribuer au financement de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet Commerces de proximité, et ce, sans restriction quant au pourcentage de financement provenant de ces fonds ;
- ▶ de demander à la ministre de retirer la contribution minimale du demandeur et des partenaires dans un projet de redressement d'entreprise afin de tenir compte de la capacité financière de l'entreprise ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-03-076

**9.3 ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DU PROJET SUR LE TRANSFERT AGRICOLE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026**

**ATTENDU** que le développement du secteur bioalimentaire est une priorité pour la région de l'Estrie ;

**ATTENDU** que l'engagement des acteurs du milieu bioalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur ;

**ATTENDU** que les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, le CLD de Brome-Missisquoi, la Ville de Sherbrooke, la Fédération de l'UPA-Estrie, la Table des MRC de l'Estrie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire ;

**ATTENDU** que cette entente est d'une durée de cinq ans ;

**ATTENDU** que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contribue au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 900 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 ;

**ATTENDU** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaite contribuer au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 400 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Fonds régions et ruralité — Volet 1 Soutien au rayonnement des régions ;

**ATTENDU** qu'un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026 a été adopté le 21 février 2024 ;

**ATTENDU** qu'à la suite de la signature de l'avenant, les partenaires de l'entente sectorielle bioalimentaire de l'Estrie en collaboration avec le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) ont lancé un appel à projets le 21 mars 2024 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les porteurs des projets suivants ont demandé un appui moral et financier de la MRC de Coaticook dans le cadre de l'appel à projets du 21 février 2025 :

- Le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie proposant le projet « Pour des transferts agricoles réussis en Estrie : concertation et accompagnement », qui vise à structurer et renforcer l'accompagnement des fermes en transition en Estrie afin d'assurer une meilleure préparation des cédants et des repreneurs.
  - ✓ Demande une contribution financière de 1500 \$ à la MRC et une implication en temps nature de 35 heures soit, d'une valeur approximative de 1750 \$, et ce pour la durée du projet se terminant au 31 décembre 2026 ;

**ATTENDU** que ce projet a une portée régionale qui permet d'accomplir les actions du premier PDZA de la MRC de Coaticook ainsi que les actions du PDZA révisé de la MRC de Coaticook prévu pour 2025 ;

**ATTENDU** qu'un accord de regroupement par projet est nécessaire afin de reconnaître la contribution monétaire et en nature des partenaires des projets comme étant une contribution du milieu ;

**ATTENDU** que sur les 595 entreprises agricoles du territoire de la MRC de Coaticook, 443 n'ont pas de plan de relève discuté ou rédigé et que les options pour ces entreprises doivent être mieux structurées et connues des productrices et producteurs agricoles (Recensement de l'agriculture de Statistique Canada, 2021) ;

**ATTENDU** que sur les 595 entreprises agricoles du territoire de la MRC de Coaticook, 82 entreprises agricoles évoquent un plan de relève sans qu'il soit écrit et structuré, ce qui nécessitera du soutien (Recensement de l'agriculture de Statistique Canada, 2021) ;

**ATTENDU** l'importance économique des entreprises agricoles par leur apport au tissu économique de la MRC de Coaticook, entre autres par 266 M\$/an de revenus bruts et 233 M\$/an de dépenses, dont beaucoup, versés sur le territoire de la MRC en salaires, produits et services (Recensement de l'agriculture de Statistique Canada, 2021) ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook adresse la question des transferts d'entreprises dans sa planification stratégique et que les services aux transferts d'entreprises sont dispensés localement et pourront s'arrimer avec les structures régionales ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 mars 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, au nom de la MRC de Coaticook, tous les documents relatifs aux accords de regroupement pour le projet retenu dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026 et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE — VOLET SERVICES POLICIERS DU 26 FÉVRIER 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet services policiers de la MRC de Coaticook du 26 février 2025.

**11.0 GREFFE**

**11.1 GESTION CONTRACTUELLE**

CM2025-03-077

**11.1.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE — PARTAGE DE RESSOURCE – SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a procédé à une restructuration du département de prévention incendie à la suite du départ du coordonnateur Monsieur Jonathan Garceau ;

**ATTENDU** que les municipalités locales et régionales jouent un rôle clé dans le renforcement de la résilience de la société aux sinistres et elles assument plusieurs responsabilités en sécurité civile ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** les besoins en ressources humaines au niveau de la sécurité civile de la MRC afin notamment de :

- développer la connaissance des risques présents sur le territoire ;
- mettre en place des mesures pour prévenir les sinistres ou pour en diminuer les conséquences ;
- tenir compte des risques présents ou potentiels dans l'aménagement et le développement du territoire ;

**ATTENDU** les besoins en ressources humaines au niveau de la sécurité civile manifestés par certaines municipalités, soient Martinville, Saint-Herménégilde et Waterville ;

**ATTENDU** qu'un poste temps plein de coordonnateur en sécurité publique fut ainsi créé et qu'une ressource fut embauchée ;

**ATTENDU** que les municipalités et la MRC désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un partage de ressources humaines en sécurité civile ;

**ATTENDU** que le Conseil prend en compte le projet d'entente intermunicipale à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que l'entente fixe les modalités de partage de la ressource pour le 15 h/semaine dédié à la sécurité civile ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter de conclure une entente relative à l'établissement d'un partage de ressources humaines en sécurité civile avec les municipalités de Martinville, Saint-Herménégilde et Waterville, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-03-078

**11.1.2 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS —  
 ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE — HONORAIRES**

**ATTENDU** les besoins de la MRC à court et moyen terme en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

**ATTENDU** que des services professionnels et de l'accompagnement juridiques sont requis ;

**ATTENDU** la présentation du directeur général à cet effet lors d'un atelier de travail ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confier un mandat de services professionnels et d'accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu'ils conseillent et appuient la MRC, le cas échéant, dans le dossier précité, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur ;
- ▶ d'accepter les honoraires pour le travail déjà effectué, tels que présenté, pour un montant de 26 580,25 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 27 905,94 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Sylvie Lemonde	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**11.2 CORRESPONDANCE**

**11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**11.3 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

Rien à signaler.

**12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**12.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

**12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER**

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

**13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**

**13.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Information est donnée à l'effet que dans la dernière édition du Journal du Haut-Saint-François, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton « entretient toujours le souhait de quitter la MRC du Haut-Saint-François pour rejoindre



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

celle de Coaticook », même si elle ne travaille pas activement sur le dossier en ce moment.

**14.0      AFFAIRES DIVERSES**

Rien à signaler.

**15.0      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

**16.0      RETOUR SUR LA SÉANCE**

Rien à signaler.

**17.0      CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 17.

---

**LE GREFFIER-TRÉSORIER**

---

**LE PRÉFET**

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 19 mars 2025.

---

Greffière et Responsable des archives



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

